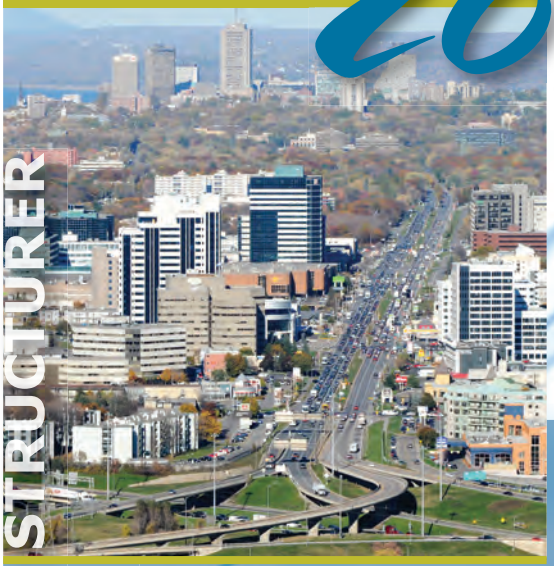
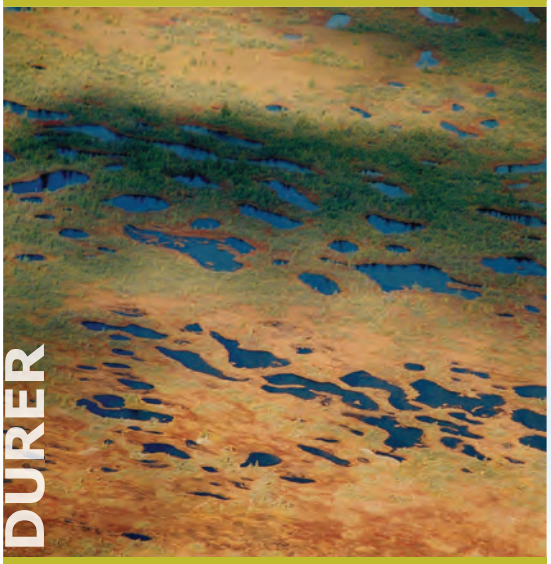
RAPPORT ANNUEL 2011







La région métropolitaine de Québec se donne un plan pour son développement futur

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.



ISBN 978-2-923826-07-3
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Table des matières

Message du président 3

Message du directeur général 5

La Communauté métropolitaine de Québec 7
- Le territoire 7
- Son mandat et ses compétences 8
- Le conseil 9
- Le comité exécutif 10
- Le comité consultatif agricole 10

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire 11
- Un projet soumis à la consultation publique 11
- Une nouvelle manière de gérer l'urbanisation qui fait l'unanimité 13
- Mise en œuvre et monitorage, des étapes essentielles 17

Autres réalisations 2011 18
- **L'eau, un actif à protéger** 18
- La protection des prises d'eau, toujours d'actualité 18
- Connaître les eaux souterraines… pour mieux les protéger 19
- La CMQ poursuit son implication dans la gestion par bassin versant 20
- **Poursuite des efforts en gestion des matières résiduelles** 21
- Un bilan 2010 positif 21
- La CMQ procède au lancement provincial de la Semaine québécoise de réduction des déchets 22
- Pour savoir où donner et acheter des objets usagés 23
- **Les transports, au service des citoyens** 23
- Le laissez-passer métropolitain étendu à tout le territoire 23
- Une meilleure interconnexion des services de transport adapté 24
- Participation de la CMQ à l'enquête Origine-Destination 2011 25
- La poursuite de certains partenariats 25
- **Le Portail métropolitain, pour mieux connaître la région** 26
- **La CMQ prend position** 27
- La Stratégie et le Règlement sur l'aménagement durable des forêts 27
- Les forêts de proximité 27
- Le plan d'affectation des terres du domaine public 28
- Le livre vert pour une politique bioalimentaire 28
- Le projet de loi sur la mise en valeur des ressources minérales 29
- Centre de sauvetage maritime de Québec 29
- Le transport de matériel radioactif sur le Saint-Laurent 30
- **Soutien à la région** 31

Les municipalités du territoire 33

États financiers vérifiés 2010 34

Message du président



C'est avec fierté que je vous présente, à titre de président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, le rapport annuel 2011 de l'organisation.

À n'en pas douter, l'année qui vient de s'écouler aura largement été marquée par l'adoption, à l'unanimité, du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* du territoire. Pour la première fois de son histoire, la région métropolitaine de Québec se dotait d'un véritable plan pour son développement futur.

Fruit de consensus forts établis parmi les élus, ce dernier vise à maintenir et à renforcer la croissance, l'attractivité et la compétitivité du territoire et à offrir à ses 750 000 citoyens une qualité de vie exemplaire. Élément central de la démarche des élus, ce plan prend appui sur la mobilité durable pour organiser le territoire. Il oriente la majeure partie du développement, qu'il soit résidentiel, commercial, institutionnel ou de bureaux, vers un certain nombre de pôles métropolitains et aux abords des axes structurants. Ceux-ci sont desservis par des services de transport en commun de haute fréquence et par le tramway projeté.

Le plan mise sur la densification et la consolidation des espaces déjà urbanisés pour une consommation rationnelle de l'espace et une protection accrue des milieux naturels et agricoles. Un réseau vert, bleu et blanc, une mise en valeur des activités agricoles, un fleuve Saint-Laurent et des paysages métropolitains mieux aménagés font également partie des stratégies du plan.

Plusieurs autres enjeux ont également requis l'attention de la CMQ au cours de l'année. La protection des prises d'eau, l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de même que la gestion de l'eau par bassin versant auront été au centre de nombreuses démarches entreprises par la Communauté. La poursuite des efforts entamés par l'organisation pour permettre une gestion plus durable de nos matières résiduelles, l'extension du laissez-passer métropolitain ainsi qu'une meilleure interconnexion des services de transport adapté partout sur le territoire de la CMQ ont également figuré à l'agenda de l'organisation. 2011 aura également été l'occasion, pour la Communauté, de prendre publiquement position sur divers enjeux en lien avec ses domaines de compétence.

Ces succès, j'en suis persuadé, marqueront de manière tangible le développement de la région métropolitaine de Québec au cours des années à venir. Ils n'auraient certes pu être possibles sans la collaboration active de chacun des membres du conseil. Je les en remercie tous.

Le président,



Régis Labeaume
Maire de Québec

Message du directeur général



Partenariat. Un mot qui résume bien l'esprit qui a animé la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en 2011 dans ses relations, que ce soit au sein de la corporation, avec les municipalités et les MRC qui en font partie, ou encore avec d'autres organisations. Un mot qui, avec son application au quotidien dans tous ses domaines de compétence, lui a permis de relever avec succès de nombreux défis.

En matière d'aménagement, l'adoption d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de grande qualité, dans les délais prévus, n'aurait pu se faire sans ce partenariat. Celui-ci a d'abord pris forme au sein même du conseil de la CMQ avec la mise en place, dès le début de l'année 2011, d'un comité réunissant des élus de Lévis, de Québec et des municipalités régionales de comté (MRC) ayant pour mandat d'en assurer son élaboration. Ce même comité s'est par la suite transformé en commission pour mener à terme les consultations publiques et émettre des recommandations quant aux bonifications à apporter au projet de PMAD. Un travail colossal de partenariat pour établir des consensus à l'égard d'enjeux déterminants pour l'attractivité et la compétitivité de la région métropolitaine.

Toujours en matière d'aménagement du territoire, l'élaboration du PMAD a aussi donné lieu à un travail étroit de partenariat avec le milieu. Lors des consultations, plus de 60 organisations ont déposé des mémoires et nombre d'entre elles ont rencontré la CMQ pour exprimer leur point de vue. Des consultations riches qui ont apporté un contenu appréciable pour la bonification du PMAD. Le gouvernement du Québec également, et en particulier le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), a apporté une contribution significative à l'élaboration du PMAD. Le dépôt de nouvelles orientations gouvernementales pour la région métropolitaine, l'envoi rapide de commentaires et de suggestions de bonification du projet de PMAD et une collaboration gouvernementale continue constituent un autre partenariat constructif pour l'exercice des compétences de la CMQ.

En matière de transport, la mise en place du projet-pilote d'interconnexion des services de transport adapté à l'échelle métropolitaine, l'extension du titre métropolitain de transport aux MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, ou la collaboration de la CMQ à l'enquête Origine-Destination dans la région métropolitaine ont donné lieu à de multiples ententes de partenariat avec le milieu. Les sociétés de transport, les autorités organisatrices de transport en commun (AOT), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et les composantes de la CMQ ont tous répondu à l'appel pour faire partie de la solution visant à améliorer la mobilité durable dans la région métropolitaine.

En matière de protection de l'environnement, les actions de la CMQ à l'égard du suivi du Plan de gestion des matières résiduelles, de la protection des bassins versants, de la réalisation d'études poussées sur les eaux souterraines, ou encore de l'adaptation aux changements climatiques n'ont été possibles

qu'avec des partenariats étendus, que ce soit avec l'Université Laval, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), les municipalités, des consultants externes et les MRC faisant partie de la CMQ.

Dans le domaine de la géomatique, ce partenariat avec les municipalités, les sociétés de transport et les ministères du gouvernement du Québec a permis d'ajouter de nouveaux produits offerts à la collectivité de la région métropolitaine. La mise en place d'un outil innovateur de diffusion de données statistiques, la mise à jour de l'image en trois dimensions du territoire de la CMQ et surtout la production de cartes d'une grande qualité pour le PMAD, diffusées sur le Web, ont grandement contribué à l'adoption du Plan métropolitain.

Enfin, cette approche de partenariat s'est particulièrement exprimée sur le plan organisationnel. Un intense travail d'équipe a été réalisé par le personnel de la CMQ pour répondre aux standards d'une organisation métropolitaine de haut calibre à l'échelle québécoise et canadienne. Ce travail a notamment donné lieu à des améliorations de rendement significatives au niveau du Secrétariat et de la Trésorerie. Toute l'équipe de la CMQ a également travaillé en coordination pour permettre, en plus de l'organisation des consultations du PMAD et de son adoption, d'assurer les modifications utiles à ses règlements de contrôle intérimaire, à la production de plus de 50 avis au gouvernement ou à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ainsi qu'à la tenue de 11 réunions de son comité consultatif agricole, 13 du conseil et 15 du comité exécutif.

Merci. Un mot simple pour témoigner notre appréciation pour ce partenariat remarquable avec le conseil de la CMQ, ainsi qu'avec nos partenaires, et surtout pour exprimer nos remerciements à l'égard de la confiance qu'ils ont témoigné à l'égard de l'équipe de la CMQ.

Le directeur général,



Marc Rondeau

La Communauté métropolitaine de Québec

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte près de vingt employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

Bâtir, dans un même esprit résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

Le territoire

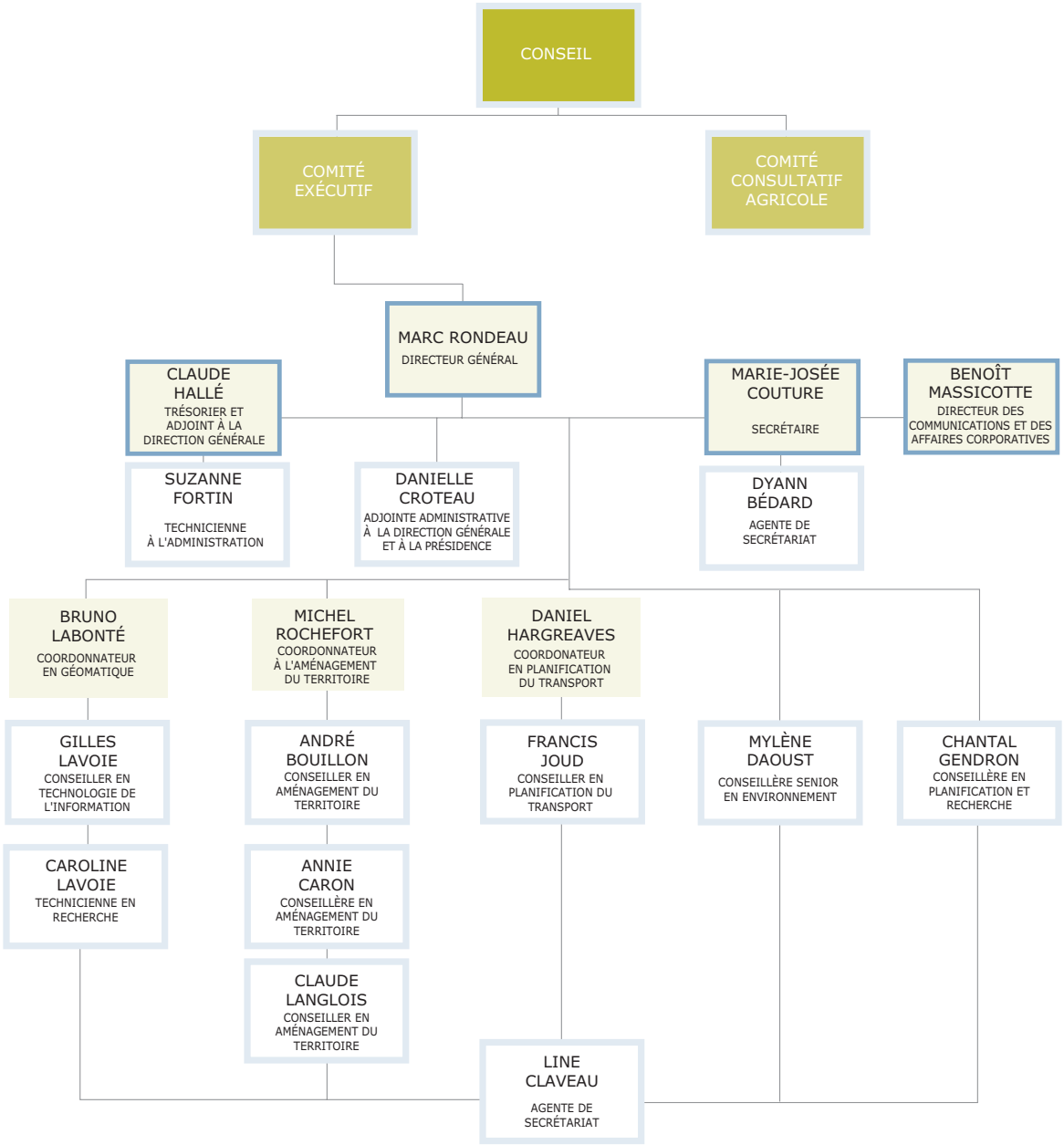
La CMQ regroupe 28 municipalités et 758 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.



Son mandat et ses compétences

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, l'environnement, le transport métropolitain et la planification de la gestion des matières résiduelles. Elle peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité énumérées dans sa loi constitutive.



Le conseil

En 2011, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres. En faisaient partie le maire de Québec ainsi que huit autres personnes que le conseil d'agglomération de Québec a désignées parmi les représentants de L'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, la mairesse de la Ville de Lévis et quatre autres personnes que le conseil de cette Ville a désignées parmi ses autres membres de même que les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus favorisant l'émergence d'un véritable esprit métropolitain.

Des séances du conseil publiques

En effet, toutes les séances du conseil de la CMQ sont publiques. Chacune comprend une période au cours de laquelle les citoyens peuvent poser des questions. En 2011, le conseil a tenu 6 séances ordinaires et 7 séances extraordinaires, dédiées à un ou quelques sujets spécifiques. Ces séances ont lieu à l'édifice Andrée-P.-Boucher situé au 1130, route de l'Église, dans l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Une fois adoptés, les procès-verbaux des séances du conseil et du comité exécutif sont disponibles sur le site Internet de la CMQ.



Régis Labeaume
Président du conseil
Maire de Québec



Danielle Roy Marinelli
Vice-présidente du conseil
Mairesse de Lévis

Autres représentants de l'agglomération de Québec

Christiane Bois
Conseillère municipale, Québec

Simon Brouard
Conseiller municipal, Québec *(jusqu'en janvier)*

Marcel Corriveau
Maire, Saint-Augustin-de-Desmaures

Richard Côté
Conseiller municipal, Québec *(jusqu'en janvier)*

Chantal Gilbert
Conseillère municipale, Québec *(à compter de février)*

Jean Guilbault
Conseiller municipal, Québec *(jusqu'en janvier)*

Sylvain Légaré
Conseiller municipal, Québec

Michelle Morin-Doyle
Conseillère municipale, Québec

François Picard
Conseiller municipal, Québec

Marie-Josée Savard
Conseillère municipale, Québec *(à compter de février)*

Steeve Verret
Conseiller municipal, Québec *(à compter de février)*

Autres représentants de la Ville de Lévis

Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal, Lévis

Guy Dumoulin
Conseiller municipal, Lévis

Anne Ladouceur
Conseillère municipale, Lévis

Robert Maranda
Conseiller municipal, Lévis

Représentants des MRC

Pierre Lefrançois
Préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

Jacques Marcotte
Préfet, MRC La Jacques-Cartier

Jean-Pierre Turcotte
Préfet, MRC L'Île-d'Orléans

Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMQ est composé du maire de Québec, qui le préside, de la mairesse de Lévis, qui en est la vice-présidente, d'un des trois préfets des MRC, d'un élu de l'agglomération de Québec et d'un autre élu provenant soit de l'agglomération de Québec ou de Lévis.

Président	**Régis Labeaume**, maire, Québec
Vice-présidente	**Danielle Roy Marinelli**, mairesse, Lévis
Membre	**Anne Ladouceur**, conseillère municipale, Lévis
Membre	**Pierre Lefrançois**, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Membre	**François Picard**, conseiller municipal, Québec

Le comité consultatif agricole

Comme le prévoient la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient, entre autres, d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2011, ses membres étaient au nombre de dix :

Jean Guilbault, président, conseiller municipal, Québec *(jusqu'en mars)*
Guy Dumoulin, président, conseiller municipal, Lévis *(à compter de mars)*
Guy Dumoulin, vice-président, conseiller municipal, Lévis *(jusqu'en mars)*
Steeve Verret, vice-président, conseiller municipal, Québec *(à compter de mars)*
Marcel Corriveau, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures
Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis
Alain Juneau, producteur agricole, Québec
Jean Landry, résidant, Lac-Beauport
Stephen Lavallée, producteur agricole, MRC La Jacques-Cartier
Réjean Morency, producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré
Daniel Pouliot, producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire

La région métropolitaine de Québec profite d'attributs enviables qui la distinguent des autres régions métropolitaines.

Sa croissance, sa compétitivité, son attractivité et sa qualité de vie pourraient cependant être affectées si certains choix en matière d'aménagement et de développement du territoire n'étaient pas rapidement arrêtés. Une consommation d'espace largement supérieure au taux de croissance de sa population, une dispersion de ses milieux résidentiels et des lieux d'emploi, une saturation graduelle de son réseau routier ainsi que la pression exercée sur ses espaces agricoles et ses ressources naturelles ne sont que quelques-uns des défis auxquels un aménagement adéquat de son territoire peut répondre.

Un projet soumis à la consultation publique

C'est dans ce cadre que les membres du conseil de la CMQ ont adopté, le 28 avril 2011, un projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de leur territoire. Fruit du travail incessant du comité de travail des élus(es) et de consensus forts établis entre les élus de l'ensemble de la région métropolitaine de Québec, ce projet visait à maintenir et à renforcer la croissance, l'attractivité et la compétitivité du territoire et à offrir une qualité de vie exemplaire à ses citoyens.

Dès le printemps, une commission consultative spécialement mandatée pour la tenue de consultations publiques sur ce projet de PMAD a été mise sur pied. Son mandat comprenait trois volets, soit présenter le projet aux citoyens et aux partenaires, entendre les commentaires de ces derniers et faire rapport au conseil des propos tenus à l'occasion de ces consultations et des recommandations que la commission a proposées.

Plus de 240 citoyens provenant de chacune des constituantes de la CMQ ont participé à l'une ou à l'autre des cinq séances de consultation organisées en juin 2011. Au total, 66 mémoires ont été reçus et analysés par les neuf membres de la commission. Tous ces mémoires de même que le rapport de consultation déposé aux membres du conseil sont disponibles sur le site Internet de la CMQ.

Les moments marquants de la démarche d'élaboration du PMAD

28 avril	Adoption du projet de PMAD
5 mai	Dévoilement public du document
7 mai	Avis public avec résumé du PMAD
26 mai	Séance d'information auprès des élus municipaux
26 mai	Séance d'information auprès des organismes locaux et régionaux
27 mai	Présentation aux médias
7 juin	Consultation publique dans la MRC La Jacques-Cartier
8 juin	Consultation publique dans la MRC L'Île-d'Orléans
9 juin	Consultation publique dans la MRC La Côte-de-Beaupré
13 juin	Consultation publique à Lévis
14 juin	Consultation publique à Québec
15 juillet	Fin de réception des mémoires
22 sept.	Dépôt du rapport de consultation
15 déc.	Adoption du PMAD

Les membres de la commission consultative

PRÉSIDENT
Jean-Claude Bouchard
Conseiller, Ville de Lévis

VICE-PRÉSIDENT
François Picard
Conseiller, Ville de Québec

MEMBRES
Guy Dumoulin
Conseiller, Ville de Lévis

Anne Ladouceur
Conseillère, Ville de Lévis

Pierre Lefrançois
Préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

Jacques Marcotte
Préfet, MRC La Jacques-Cartier

Marie-Josée Savard
Conseillère, Ville de Québec

Jean-Pierre Turcotte
Préfet, MRC L'Île-d'Orléans

Steeve Verret
Conseiller, Ville de Québec

De fortes préoccupations sont ressorties des propos recueillis. Elles ont été signalées au conseil afin que celui-ci les prenne en considération lors des travaux entourant la finalisation du PMAD. Parmi celles-ci, notons que :

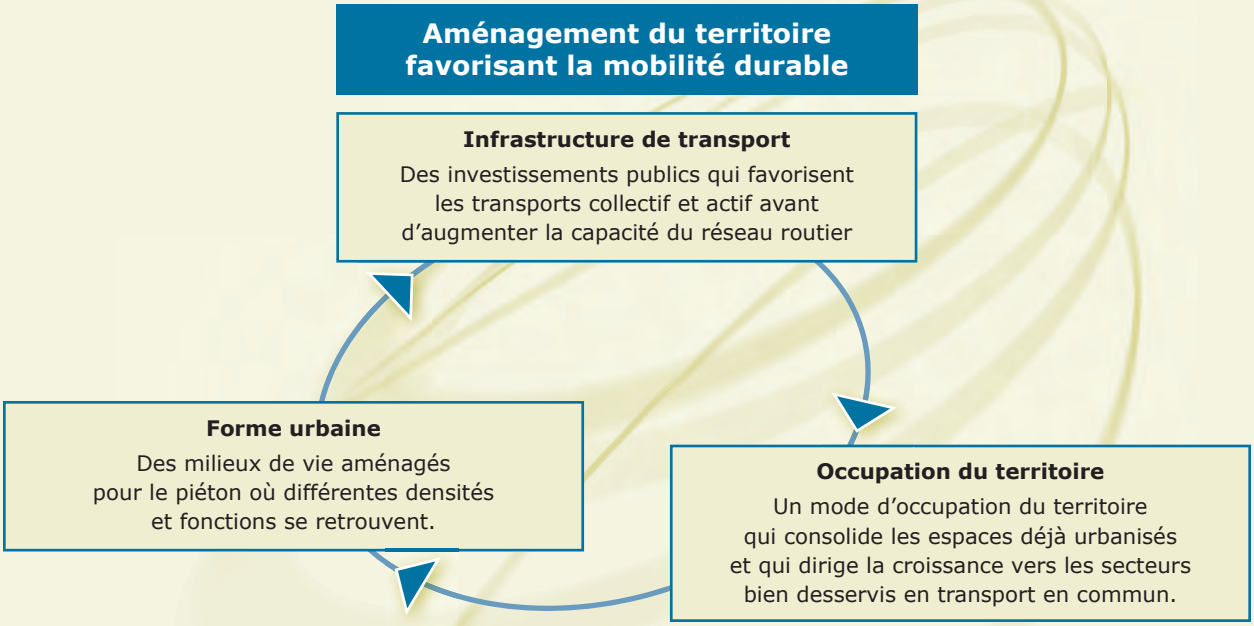
- L'aménagement durable du territoire à l'échelle métropolitaine a suscité beaucoup d'intérêt;
- Le projet de PMAD a été jugé cohérent et bien structuré, autant dans sa forme que dans son contenu;
- Les défis, les stratégies, les objectifs et la plupart des moyens mis de l'avant dans le projet de PMAD ont reçu un excellent accueil;
- Les densités inscrites au projet de PMAD ont soulevé plusieurs commentaires;
- La consolidation du territoire ressort comme un enjeu majeur du projet de PMAD;
- L'expansion du périmètre urbain proposée au projet de PMAD est relativement bien reçue, pourvu que la CMQ poursuive ses objectifs de polarisation, de consolidation et de densification, et démontre clairement l'importance qu'elle accordera à la protection et à la mise en valeur du territoire agricole;
- La mobilité durable des personnes et des marchandises, la protection et la mise en valeur du territoire agricole, les espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques ainsi que les paysages ont également fait l'objet d'un grand nombre de commentaires;
- Les notions d'intégration sociale, de participation citoyenne et d'accessibilité universelle ont aussi été soulignées à plusieurs reprises.



Une nouvelle manière de gérer l'urbanisation qui fait l'unanimité

Finalement, c'est le 15 décembre que les membres du conseil de la CMQ ont adopté à l'unanimité le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de leur territoire. Pour la première fois, la région métropolitaine de Québec se donnait une vision commune de l'aménagement et du développement de son territoire.

L'attractivité et la qualité de vie sont au cœur des priorités du PMAD. Intitulé «*Bâtir 2031*», celui-ci prend appui sur la mobilité durable pour organiser le territoire et orienter la majeure partie du développement, qu'il soit résidentiel, commercial, institutionnel ou de bureaux, vers les pôles métropolitains et aux abords des axes structurants du territoire, soit dans les secteurs desservis par des services de transport en commun de haute fréquence et par le tramway projeté.



Bâtir 2031 mise sur la densification et la consolidation des espaces déjà urbanisés pour une consommation rationnelle de l'espace et une protection accrue des milieux naturels et agricoles. Un réseau métropolitain vert, bleu et blanc, une mise en valeur des activités agricoles, un fleuve Saint-Laurent et des paysages métropolitains mieux aménagés font également partie des stratégies de *Bâtir 2031*.

Pour arriver à ces fins, le plan métropolitain s'appuie sur trois priorités d'aménagement et de développement, soit **structurer** en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable, **attirer** en offrant des milieux de vie et des lieux d'emploi de qualité en quantité suffisante pour accueillir la croissance, en dotant la région d'équipements et d'infrastructures aptes à répondre aux besoins de la population et en complétant la mise en valeur de nos éléments identitaires et **durer** en limitant les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens.

Bâtir 2031 entrera en vigueur à la suite de la réception, par la Communauté, d'un avis favorable du gouvernement du Québec, attendu au plus tard en juin 2012. Ses principales mesures sont les suivantes :

Un plan qui a pour objectif de réduire la congestion en structurant la croissance. *Bâtir 2031* prend appui sur la mobilité durable pour organiser son territoire. Il oriente le développement futur, qu'il soit résidentiel, commercial ou de bureaux, en fonction des services de transport en commun de haute fréquence et du projet de tramway, à savoir vers les pôles métropolitains et aux abords des axes structurants du territoire. Il fixe à 60 % le pourcentage de la croissance anticipée qui devra être dirigé dans ces pôles et ces axes en milieu urbain. En milieu périurbain, ce pourcentage est de 40 %. La densité moyenne dans ces secteurs sera aussi propice à la rentabilisation des investissements publics qui y seront consentis en matière d'équipements et d'infrastructures. Autre élément important de *Bâtir 2031*, la CMQ entend favoriser le transport en commun entre toutes ses composantes. Un comité sera mis sur pied par la CMQ pour poursuivre, avec les organismes de transport concernés, diverses actions relativement à l'intégration des tarifs et au développement du transport adapté et des services de transport en commun.



Une gestion de l'urbanisation qui cherche à consolider les secteurs déjà urbanisés de façon à préserver nos espaces naturels et agricoles. En milieu urbain, 75 % de la croissance anticipée devra être faite sous la forme de consolidation en privilégiant, par exemple, l'insertion de bâtiments dans les espaces laissés vacants, l'utilisation de terrains décontaminés, de friches industrielles ou de parcs de stationnement et le développement de terrains desservis par des réseaux d'égout et d'aqueduc. Ce pourcentage est de 60 % en milieu périurbain (principalement dans les MRC de la CMQ).

Une densité résidentielle qui, tout en augmentant, préserve nos choix de vie. À l'extérieur des grands corridors de transport en commun (où la densité résidentielle sera plus élevée), le PMAD prévoit une augmentation de la densité résidentielle tout en respectant les choix locaux et les styles de vie. Pour y arriver, les municipalités ont choisi de se donner un pourcentage d'augmentation de la densité appliqué à leur réalité locale plutôt qu'une norme arbitraire. En moyenne, ce pourcentage sera de 25 % en excluant l'effort supplémentaire demandé dans les pôles, les noyaux périurbains et aux abords des axes structurants.



***Bâtir 2031* prévoit suffisamment d'espaces pour offrir une variété de milieux de vie aux nouveaux ménages.** Il définit un périmètre d'urbanisation métropolitain à ne pas franchir. Pour pouvoir profiter des nouveaux espaces, les municipalités devront, en plus de se conformer à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, respecter les stratégies du PMAD et établir des priorités de développement. De plus, pour favoriser la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, *Bâtir 2031* prévoit la tenue d'un forum réunissant l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les autres partenaires impliqués.

Des milieux de vie de qualité seront favorisés. Des critères d'aménagement des espaces résidentiels sont fixés par le PMAD. Ces derniers portent notamment sur le maintien et la création de parcs de même que sur l'introduction d'une variété de commerces et de résidences pour favoriser la vie de quartier et la mixité des fonctions. Ces critères misent également sur la conception de quartiers et de bâtiments durables.

L'économie et l'accueil de la croissance économique sont aussi au rendez-vous. Le PMAD ajoute près de 400 hectares pour répondre à la demande de nouveaux espaces industriels d'ici 2021. De plus, il prescrit des normes d'aménagement pour faire de ces nouveaux lieux d'emploi des espaces de qualité afin d'augmenter l'attractivité du territoire auprès des entreprises. Ces normes concernent autant l'architecture des bâtiments que les aménagements extérieurs et la desserte en transport en commun.



La CMQ collabore avec la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)

En 2011, la CMQ a accordé une aide financière à la FQPPN pour la préparation de 14 cartes de connaissance des rives de son territoire ainsi que pour l'élaboration d'une trousse destinée à servir lors d'un vaste forum sur les paysages d'eau douce à saumâtre du fleuve Saint-Laurent. De plus, à l'occasion, la CMQ supporte professionnellement la Fondation, entre autres, par la fourniture de services en géomatique et d'une expertise et matière de gestion des rives.

Un environnement, des paysages, des espaces naturels et un patrimoine qui seront protégés et mis en valeur. La ressource eau, en particulier dans les dix bassins versants où l'on retrouve des prises d'eau municipales, sera protégée par l'extension, à tous ces bassins, du règlement de contrôle intérimaire de la Communauté sur la protection des prises d'eau des bassins versants des rivières Saint-Charles et Montmorency. L'identification d'un réseau vert, bleu et blanc d'intérêt métropolitain comprenant notamment des corridors récréotouristiques et des espaces naturels permettra de conserver et d'aménager ces éléments en fonction de différents niveaux de protection et de mise en valeur. La même

approche s'applique au patrimoine. Par ailleurs, en matière de paysages, *Bâtir 2031* identifie 39 paysages d'intérêt métropolitain. En 2011, quatre projets pilotes devant conduire à des plans directeurs couvrant plusieurs de ces paysages d'intérêt métropolitain démarraient avec l'appui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

La mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de son littoral prend toute son importance. Une section entière du plan lui est accordée. Avec les mesures qui découleront du PMAD, notamment pour la requalification d'espaces, la protection du patrimoine et des bassins visuels, l'accès au fleuve, la restauration naturelle des rives et la reconnaissance de l'importance des installations de transport qui s'y trouvent, le fleuve constituera un élément rassembleur et structurant pour le développement. De plus, *Bâtir 2031* prévoit différents éléments pour protéger et mettre en valeur les trois niveaux de bassins visuels encadrant les paysages fluviaux.

Mise en œuvre et monitorage, des étapes essentielles

L'entrée en vigueur du PMAD modifiera les pratiques des MRC et des municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, l'agglomération de Québec et la Ville de Lévis auront ainsi deux ans après son entrée en vigueur pour rendre leur schéma d'aménagement et de développement conforme au PMAD. Subséquemment, les 28 municipalités du territoire auront à leur tour six mois pour compléter la modification de leurs plans et règlements locaux d'urbanisme.

La Communauté entend jouer un rôle de facilitateur à cet égard. Elle coordonnera certaines activités en fonction des moyens d'action prévus au PMAD, dont la mise en place de comités de travail sectoriels. Il est également de son intention de soutenir ses composantes en élaborant des outils et des guides permettant une compréhension commune et partagée de certains éléments énoncés au PMAD et en animant, au besoin, des comités de travail *ad hoc*. Enfin, elle travaillera activement avec différents partenaires privés, publics, municipaux et gouvernementaux dont les actions sont susceptibles de contribuer à la compétitivité et à l'attractivité du territoire métropolitain.

Les avis au MAMROT et à la CPTAQ

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) doit demander à la CMQ son avis à l'égard de certains règlements d'urbanisme qui lui sont soumis par les composantes de la Communauté et les MRC qui lui sont limitrophes.

De même, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) doit demander à la CMQ son avis à l'égard de toute demande d'exclusion à la zone agricole et de certaines demandes d'autorisations provenant de ses composantes, des villes qui en font partie et d'organismes publics.

En 2011, la CMQ a émis 37 avis au MAMROT et 16 à la CPTAQ. Les principes ayant guidé la CMQ dans la rédaction de ces avis sont directement inspirés du PMAD.

En vertu de la loi, la Communauté doit se doter, le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de son PMAD, d'outils de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés. Elle doit également adopter, dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du premier PMAD, un rapport décrivant, à l'aide des outils de suivi et d'évaluation retenus, la progression de la mise en œuvre de son PMAD. Par la suite, de nouveaux rapports doivent être adoptés tous les deux ans. Les résultats ainsi obtenus serviront, le cas échéant, à modifier, à réviser ou à bonifier les stratégies énoncées au PMAD.

Autres réalisations 2011

L'eau, un actif à protéger

Le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous rappelle que 10 % du territoire québécois est recouvert d'eau douce. Avec ses 4 500 rivières et son demi-million de lacs, le Québec possède 3 % des réserves en eau douce renouvelables de la planète. Environ 40 % de toute cette eau se concentrerait dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent.

Ce privilège s'accompagne toutefois d'une grande responsabilité : celle de faire de notre mieux afin de préserver cette richesse collective. Conscient de cette obligation, la Communauté métropolitaine de Québec a, au cours des ans, fait de l'eau un de ses principaux sujets d'intervention.

La protection des prises d'eau, toujours d'actualité

Des changements au RCI afin d'aider les citoyens

Parmi les changements introduits au cours de l'année 2011, notons, entre autres, les mesures pour :

- Exclure de l'application du règlement les travaux d'entretien et de réparation n'ayant pas d'incidence sur la protection des prises d'eau;
- Simplifier les normes relatives au calcul des dimensions des jardins de pluie afin d'en faciliter l'implantation;
- Permettre aux citoyens d'acheminer les eaux de pluie de leurs terrains vers des puits percolants;
- Rendre possible, à certaines conditions, la construction sur pilotis dans la bande de protection des secteurs de forte pente;
- Faciliter l'obtention de permis pour la coupe de bois de chauffage à des fins personnelles;
- Simplifier l'obtention de permis dans le cas de remaniements de sols importants;
- Permettre au projet Domaine des Grands Ducs d'aller de l'avant, à la condition stricte d'y ajouter des exigences particulières relatives à la protection du couvert végétal et à l'ajout d'un bassin de sédimentation supplémentaire.

On se souviendra que 2010 a été l'année de l'adoption, par le conseil de la CMQ, du Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency. Ce règlement de contrôle intérimaire (RCI) visait un changement majeur dans les pratiques d'aménagement en vigueur dans la région métropolitaine de Québec afin d'assurer à long terme la qualité de l'eau potable des prises d'eau de surface situées en territoire urbanisé.

L'année 2011 aura permis à la CMQ de poser un certain nombre de gestes essentiels à l'application harmonieuse de ce règlement d'importance.

Résultat de nombreux échanges avec les administrations locales concernées, de nouvelles prescriptions y ont été introduites afin d'en simplifier l'application. La CMQ s'est cependant toujours assurée que la protection adéquate des prises d'eau ne serait nullement compromise par ces nouvelles prescriptions.

La CMQ a également pris diverses mesures pour s'assurer une mise en œuvre harmonieuse de son règlement. Elle a accru ses efforts afin de pouvoir répondre plus rapidement aux questions des inspecteurs municipaux travaillant directement sur le terrain. Elle s'est également adressée aux municipalités touchées afin que ces dernières lui transmettent, pour analyse, toutes les ententes prises avec les citoyens et les promoteurs locaux. Des directives administratives, le

plus souvent produites à la suite des demandes d'avis qui lui avaient été adressées, ont été transmises aux municipalités concernées.

En plus des gestes posés pour limiter les interventions humaines dans les bassins versants de certaines prises d'eau, la CMQ a commencé à tourner son regard vers les sources actuelles de dégradation de ces mêmes prises d'eau. En fin d'année, un protocole d'entente inter-municipal a ainsi été conclu afin de procéder, au cours de l'année 2012, à l'inspection de quelques centaines d'installations septiques autonomes situées dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles.

Une vidéo remarquée

Désireux de faire la promotion d'une bonne pratique implantée sur son territoire, le président de la CMQ, M. Régis Labeaume, a présenté une vidéo d'une douzaine de minutes résumant le processus d'élaboration et le contenu du RCI à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, à Niagara, au cours du mois de juin. La version bilingue de ce document peut être visionnée sur le site Internet de la CMQ.

Les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Beauport et Québec participeront à cette évaluation. Le vieillissement prématuré des lacs, la présence d'algues bleu-vert, la contamination de sources d'alimentation en eau potable et la perte d'usages des plans d'eau comptent parmi les effets indésirables entraînés par la présence d'installations septiques autonomes en mauvais état.

Connaître les eaux souterraines… pour mieux les protéger

L'eau souterraine permet d'approvisionner 148 000 citoyens de la région métropolitaine de Québec, soit près de 20 % de la population totale. Il devenait nécessaire de s'en préoccuper.

Débuté en 2010, le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec a véritablement pris son envol en 2011. En plus de verser 25 000 $ à l'Université Laval pour la poursuite de ce projet, la CMQ s'est assurée de coordonner les efforts de collecte des données disponibles au sein des 28 municipalités et des trois MRC situées sur son territoire.



En cours d'année, le Service de géomatique de la CMQ a été largement mis à contribution par l'Université Laval afin de produire une base de données géospatiales permettant d'effectuer de multiples analyses. Ces dernières ont servi de point de départ pour le croisement d'informations avec les données géologiques disponibles chez les autres partenaires. À partir de cette base de données géospatiales, la CMQ a produit plus d'une douzaine cartes sur des sujets aussi variés que la topographie et l'hydrographie, l'occupation du sol, la couverture végétale et les milieux humides, la pédologie et les activités anthropiques pouvant altérer l'eau souterraine.

Ce travail se poursuivra au cours des années 2012 et 2013.

La CMQ poursuit son implication dans la gestion par bassin versant

Au cours de l'année 2011, la CMQ a poursuivi son implication dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en déléguant des membres de son conseil pour siéger aux conseils d'administration des organismes de bassins versants (OBV) de la Capitale (rivières Saint-Charles, Beauport et du Cap Rouge, lac Saint-Augustin, ruisseau du Moulin et bordure du fleuve), de Charlevoix Montmorency et de la Jacques-Cartier de même qu'au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).



Le président de la CMQ, un membre influent au sein de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Le président de la CMQ, M. Régis Labeaume, siège au conseil d'administration de cette importante association regroupant plus de 80 maires de villes riveraines des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Il en est d'ailleurs le secrétaire-trésorier.

L'Alliance travaille activement auprès des gouvernements fédéraux, d'États et provinciaux pour favoriser la protection, la restauration et la mise en valeur de ce vaste écosystème. Rappelons que ce dernier renferme 21 % de toute l'eau douce présente sur la planète. Plus de 10 % de la population américaine et 30 % de la population canadienne, soit 15 millions de citoyens, y vivent.

La région métropolitaine de Québec a tout avantage à travailler avec cet important regroupement de maires, puisque 60 % de l'eau du Saint-Laurent qui s'écoule sur son territoire provient des Grands Lacs.

La CMQ, partenaire financier du ROBAN

La CMQ a été le tout premier partenaire financier du ROBAN et a accompagné ce dernier dans ses démarches de recherche de financement et de démarrage. La contribution financière de la CMQ a également permis l'établissement du siège social du ROBAN à Québec, la recherche de membres, le démarrage de ses activités et la tenue d'un colloque international sur la gestion intégrée de l'eau dans la ville de Québec, prévu pour 2012.

Cette forme de collaboration CMQ-OBV est souhaitable, toutes les parties ayant des responsabilités propres et complémentaires en matière de protection et de mise en valeur de la ressource eau dans la région métropolitaine de Québec.

La CMQ a également poursuivi sa collaboration avec le Réseau des organismes de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN). Créé en 2009, ce dernier a pour objectif de promouvoir la recherche et la pratique de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant auprès des organisations de bassin versant et autres groupes impliqués en gestion de l'eau en Amérique du Nord, en mettant à leur disposition un réseau et des outils d'échange de compétences et d'expériences en Amérique du Nord et dans le monde.

Poursuite des efforts en gestion des matières résiduelles

Encore en 2010, c'est près de 300 000 tonnes de matières résiduelles en provenance du seul secteur résidentiel qui ont dû être gérées par les municipalités et les MRC de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord. Il s'agit d'une augmentation de 37 % par rapport aux 218 000 tonnes gérées en 2002. D'importants efforts en matière d'équipements et de sensibilisation restent donc à faire avant que la région ne puisse dire « mission accomplie ».

Un bilan 2010 positif

Déposé au conseil le 28 avril 2011, le bilan 2010 de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ Rive-Nord trace l'évolution des résultats obtenus par les 27 municipalités concernées (toute la CMQ, à l'exception de Lévis). On y apprend, entre autres, que :

- Le taux de diversion, c'est-à-dire le rapport entre les quantités valorisées et les quantités gérées, est passé de 48 % à 51 % entre 2009 et 2010, notamment grâce à la mise en place de points de dépôt pour les encombrants et les résidus de la construction-rénovation-démolition sur la Côte-de-Beaupré (progression de 40 % à 46 %);
- La valorisation des encombrants et des résidus de la construction-rénovation-démolition dans le secteur résidentiel est en hausse constante à la suite de la mise en place de points de dépôt dans plusieurs municipalités;
- La valorisation des matières organiques a fait un bond de 32 % entre 2009 et 2010 grâce, entre autres, aux résultats obtenus dans les municipalités de Lac-Beauport, Lac-Delage et Québec;
- La quantité de matières recyclées a stagné entre 2008 et 2010.

Des motifs de satisfaction pour la région

La promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique, l'installation de bacs de récupération dans les lieux publics, l'augmentation de la collecte sélective dans les unités de plus de 30 logements et la modernisation de l'incinérateur de Québec constituent d'importants motifs de satisfaction pour les municipalités concernées.

La CMQ procède au lancement provincial de la Semaine québécoise de réduction des déchets

Récipiendaire 2010 de la mention honorifique « Réduction » du Défi Municipalités, la CMQ a donné, le 17 octobre, le coup d'envoi des activités provinciales de la 11e Semaine québécoise de réduction des déchets en compagnie du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la présidente de RECYC-QUÉBEC, de la présidente d'Action RE-buts et de la directrice générale du Cégep de Sainte-Foy.



Membre du conseil de la CMQ, M. Steeve Verret a rappelé aux personnes présentes l'importance que tous les acteurs de la société – jeunes, citoyens, entreprises, institutions – posent des gestes concrets pour réduire la quantité de déchets générés quotidiennement par la société.

Cette Semaine a également été l'occasion pour la CMQ de réaliser, en partenariat avec Québec'ERE, un vaste programme de sensibilisation auprès de milliers d'étudiants et de parents répartis dans 22 écoles de l'agglomération de Québec et des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. Au total, les étudiants visés et leurs parents se sont engagés à poser 22 482 gestes susceptibles de favoriser la réduction de la quantité de déchets qu'ils génèrent, un résultat jugé impressionnant par plusieurs. Cinq courtes vidéos ont également été produites sur autant de facettes liées à la réduction à la source.

La CMQ sur Facebook

2011 a été l'occasion pour la CMQ de poursuivre ses échanges avec les citoyens grâce à sa page Facebook. Témoignages, textes, nouvelles et courtes vidéos invitant la population à passer à l'action ont tour à tour été diffusés via ce média social.

Pour savoir où donner et acheter des objets usagés

En octobre 2011, la CMQ mettait en ligne un nouvel outil qui répertorie près de 350 commerces où tous peuvent donner ou acheter des objets usagés partout sur le territoire de la CMQ Rive-Nord. Le Bottin du réemploi permet à l'internaute d'effectuer des recherches en fonction de ses besoins (don/achat), du type de bien considéré (vêtements, articles de sport, livres, électroménagers, etc.) et de l'endroit où il désire faire ses achats/dons (municipalité, arrondissement). Les listes générées fournissent le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse Internet du commerce. L'internaute peut même générer un PDF du Bottin et l'imprimer à la maison, si ses besoins le justifient.



Les transports, au service des citoyens

Les infrastructures et les services de transport façonnent l'aménagement du territoire et contribuent à l'essor des villes, des régions et des territoires. Leur présence constitue de fait un des facteurs déterminants dans le choix des sites résidentiels, commerciaux et industriels. Inversement, le développement structuré du territoire favorise la mobilité durable des personnes et des marchandises, un des grands objectifs que s'est fixés la CMQ.

Sans surprise, l'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement aura été au cœur des préoccupations « transport » de la Communauté au cours de l'année 2011. L'importance accordée au tandem aménagement du territoire-mobilité durable a ainsi mobilisé l'essentiel des ressources de ce service. D'autres projets auront néanmoins continué de requérir une partie de l'attention de la CMQ.

Le laissez-passer métropolitain étendu à tout le territoire

Au printemps 2011, la Communauté métropolitaine de Québec, la MRC de La Jacques-Cartier, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis et la Société des traversiers du Québec concluaient une entente afin de permettre d'étendre à la MRC de La Jacques-Cartier, à compter du 1er juin, le territoire couvert par le laissez-passer métropolitain de transport en commun. Cette extension a été rendue possible grâce à la contribution financière de la CMQ et de la MRC de La Jacques-Cartier.

Le 17 novembre, les membres du conseil de la CMQ acceptaient d'étendre aux MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ce même laissez-passer, toujours grâce à une contribution financière de la CMQ et des MRC concernées. Il devenait dès lors possible pour tous les citoyens de la région de se déplacer partout sur le territoire de la CMQ avec un seul laissez-passer.

La CMQ acceptait finalement de renouveler, pour une période de 12 mois (1er janvier au 31 décembre 2012), le laissez-passer métropolitain. Le financement de ces services coûtera environ 140 000 $ à la CMQ au cours de l'année 2012.

L'année 2011 a également été l'occasion de faire le bilan du laissez-passer, en service depuis 2003, et d'amorcer une réflexion sur les gestes à poser afin de faciliter encore davantage les déplacements inter-territoires des citoyens. Les services d'une firme spécialisée ont été retenus à cette fin. Cette dernière doit évaluer différents scénarios d'intégration tarifaire des divers services de transport en commun présents sur le territoire de la Communauté.

Une meilleure interconnexion des services de transport adapté



Le 30 septembre, la Communauté métropolitaine de Québec annonçait le lancement d'un projet pilote visant à faciliter les déplacements des utilisateurs admis aux quatre services de transport adapté de son territoire : le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), la Société de transport de Lévis (STL), PLUMobile (Côte-de-Beaupré et Île-d'Orléans) et la MRC de La Jacques-Cartier. La Société des traversiers du Québec est également partenaire de ce projet initié par la CMQ.

Jusqu'à tout récemment, les services offerts par ces organismes fonctionnaient de manière autonome, sans intégration. Ainsi, une personne admise au transport adapté de son lieu de résidence (ex. : Québec) et désirant se rendre en dehors de ce dernier (ex. : Lévis) ne pouvait, d'une part, toujours se rendre à l'extérieur de son territoire et, d'autre part, une fois rendue sur le territoire voisin, ne pouvait emprunter le service de ce territoire pour un déplacement local.

Le projet pilote comblera ces lacunes. Le ministère des Transports du Québec financera 87,5 % des dépenses additionnelles encourues par les sociétés de transport adapté, et ce, jusqu'à concurrence de 350 000 $ par année. Le résiduel (12,5 % ou 50 000 $) sera financé par la Communauté métropolitaine de Québec. Le projet pilote doit se terminer le 31 décembre 2012.

Ce que permet le projet pilote mis en place par la CMQ

Le projet pilote mis en place par la CMQ en 2011 permet désormais aux utilisateurs du transport adapté de :

- se rendre sur un territoire contigu (exemple : de Québec à Lévis), peu importe où ils habitent sur le territoire de la CMQ;
- se déplacer localement sur un réseau de transport adapté autre que celui où ils habitent. À titre d'exemple, un résidant de Stoneham en visite à Québec pourra désormais utiliser les services offerts sur le territoire de Québec par le STAC pour se déplacer entre deux points situés dans cette ville.

Participation de la CMQ à l'enquête Origine-Destination 2011

Les enquêtes sur les déplacements constituent, pour les acteurs municipaux, un outil fondamental d'aide à la planification des systèmes et des réseaux de transport. Depuis 1977, ces enquêtes, appelées « Origine-Destination » (O-D), sont menées tous les cinq ans sur le territoire de la région métropolitaine de Québec. L'objectif est toujours le même : tracer un portrait fidèle de l'ensemble des déplacements des résidants de la région et d'en suivre l'évolution, tous modes de transport confondus.

La CMQ collabore financièrement et techniquement à l'édition 2011 de l'enquête O-D dont le maître d'œuvre est le Réseau de transport de la Capitale. En plus de participer au comité directeur, au comité technique et au comité des communications de l'étude, la CMQ s'est vu confier le mandat spécifique de coordonner la collecte des données à bord des autobus en provenance des MRC, en collaboration avec les autorités organisatrices de transport impliquées.

Les données sur les habitudes de déplacement des citoyens de la région métropolitaine de Québec seront notamment utilisées pour permettre le suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la CMQ, pour préparer les schémas d'aménagement des MRC, pour voir au suivi du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec, pour faciliter la planification stratégique des réseaux de transport collectif de la grande région de Québec et pour aider à la préparation et au suivi des plans territoriaux de mobilité durable du ministère des Transports du Québec.

La préparation, la réalisation, le traitement et l'analyse des données de même que la publication et la diffusion des résultats de cette enquête O-D s'échelonneront sur les années 2011 et 2012.

La poursuite de certains partenariats

De nouveau en 2011, la CMQ a appuyé financièrement la tenue de la Semaine des transports collectifs et actifs, organisée par Accès transports viables. Diverses activités visant à faire la promotion de la mobilité durable ont été organisées. Conformément aux ententes précédentes, la contribution financière directe de la CMQ représente également celle des municipalités et des autorités organisatrices de transport présentes sur son territoire.

Débutée en 2010, l'aide accordée par la CMQ au Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain Mobili.T s'est également poursuivie en 2011. Ce centre vise à assister les entreprises de la région qui désirent offrir des services de transports durables à leurs employés et clients comme alternative à l'auto solo.

Le Portail métropolitain, pour mieux connaître la région

Les nombreux exercices de planification réalisés par la CMQ en matière d'aménagement du territoire, d'organisation des transports ou de protection et de mise en valeur de l'eau amènent la Communauté à suivre, à décrire, à comparer et à analyser le territoire sous différents angles. D'importantes données ont ainsi été colligées au cours des années.

En février 2011, la CMQ annonçait la mise en ligne de son tout nouveau Portail métropolitain. Fantastique outil de connaissance du territoire, ce portail est mis à la disposition des municipalités, des citoyens, des urbanistes, des étudiants, des chercheurs et des développeurs qui, tous, peuvent y trouver des applications répondant à leurs besoins.

Six produits sont actuellement offerts sur le Portail métropolitain :

1. **Le système d'information géographique** – Cette carte interactive du territoire de la CMQ regroupe près d'une centaine de couches d'informations géographiques (réseau routier, zone agricole provinciale, utilisation du sol, réseau électrique, cadastre, potentiel agricole, réseaux de transport en commun, zones à risques d'inondation, etc.). L'internaute peut également y visionner les photographies aériennes 2011 de l'ensemble du territoire.



2. **La carte en trois dimensions** – Outil de visualisation en trois dimensions du territoire de la CMQ, cette carte permet de survoler la région et de percevoir, entre autres, les impacts visuels de projets d'investissements.



3. **L'atlas statistique** – À partir de plusieurs centaines d'indicateurs socio-économiques, cet outil très convivial permet la conception interactive de cartes, de tableaux et de graphiques permettant de comparer les différentes composantes du territoire de la CMQ depuis le recensement de 1981.



4. **Les tableaux statistiques** – Ces derniers présentent des données, depuis 1981, pour l'ensemble des municipalités, des MRC et des territoires de la CMQ. Ces statistiques sont classées selon trois grandes thématiques : démographie, économie et habitation.



5. **Les cartes du PMAD** – Cet outil interactif permet de visualiser toutes les cartes du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) à l'échelle désirée.



6. **Les portraits municipaux** – Téléchargeables, ces profils socio-économiques concernent chacune des municipalités, des MRC et des territoires de la CMQ.



Un merveilleux outil de connaissance du territoire

Pensé en fonction des besoins municipaux mais ouvert à tous, l'atlas statistique permet à chacune des municipalités du territoire de la CMQ d'obtenir un aperçu visuel des statistiques officielles la concernant selon quatre grandes thématiques : la démographie, l'économie, l'habitation et les transports.

À titre d'exemples, une municipalité peut visualiser, en un seul coup d'œil, l'évolution, depuis 1981, de la proportion de sa population âgée de 0 à 4 ans… ou encore connaître le pourcentage de sa population active utilisant le transport en commun pour se rendre au travail.

Ces outils permettent aux usagers d'interroger diverses bases de données, de créer des cartes, des tableaux et des graphiques personnalisés, d'imprimer ces derniers ou de consulter en ligne des portraits déjà formatés par le personnel de la Communauté métropolitaine de Québec.

Afin de maintenir à jour sa connaissance du territoire métropolitain, la CMQ a procédé, au cours de l'été 2011, à une nouvelle prise de photographies aériennes de l'ensemble de son territoire municipalisé. Ces dernières seront ajoutées au Portail métropolitain au cours de l'année 2012. D'autres outils viendront également compléter les services actuellement en ligne.

La CMQ prend position

Chaque année, la CMQ est appelée, le plus souvent par le gouvernement du Québec, à commenter certains sujets d'intérêt public ou à présenter ses vues sur divers projets de loi en lien avec ses domaines de compétence. L'année 2011 n'a pas fait exception à la règle.

La Stratégie et le Règlement sur l'aménagement durable des forêts

L'élaboration, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de la Stratégie sur l'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts découlent de l'adoption, en 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Les deux éléments clés du nouveau régime forestier que sont la stratégie et le règlement ont été l'objet d'une consultation en début d'année 2011. Le mémoire déposé à cette occasion par la CMQ prônait une meilleure prise en compte des préoccupations du monde municipal par les outils de planification forestiers régionaux et locaux, en l'occurrence par le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire et par les Plans d'aménagement forestier intégré. La CMQ s'est prononcée par ailleurs en faveur d'une protection accrue de la ressource hydrique et des prises d'eau de surface par le biais de la gestion par bassin versant.



Les forêts de proximité

Le 6 septembre, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard, invitait la population à participer à une consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à

Les interventions de la CMQ à l'égard des territoires non organisés

Le territoire de la CMQ comporte 28 municipalités. À ce territoire de 3 347 km2 s'ajoutent, aux fins de l'aménagement du territoire, les territoires non organisés (TNO) de Lac-Croche (MRC La Jacques-Cartier), de Lac-Jacques-Cartier et de Sault-au-Cochon (MRC La Côte-de-Beaupré).

Quoique inhabités, ces derniers totalisent 5 800 km2, soit près du double du territoire municipalisé de la CMQ. Ces TNO comptent d'importantes ressources naturelles, notamment forestières, minérales, fauniques et éoliennes, ainsi que des portions importantes des bassins versants alimentant les prises d'eau potable sises en aval.

On comprendra dès lors pourquoi la CMQ a adopté des règlements de contrôle intérimaire (RCI) applicables à ces territoires. Ces RCI visent, d'une part, l'implantation, l'exploitation et le démantèlement des éoliennes et, d'autre part, les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency.

C'est souvent l'importance géographique des TNO qui amène la CMQ à intervenir auprès du gouvernement du Québec sur des questions relatives aux ressources naturelles. Plusieurs des positions prises par la CMQ touchent principalement ces territoires non organisés.

la création et à la gestion des forêts de proximité. Cette consultation découle de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, laquelle instaure un tout nouveau régime forestier basé sur l'aménagement durable des forêts qui prévoit, notamment, l'élaboration d'une politique de forêts de proximité.

L'approche gouvernementale présentée dans le document d'orientation prévoit la mise en place graduelle de quelques dizaines de projets de forêts de proximité à travers le Québec. Dans le mémoire qu'elle a déposé, la CMQ s'est dite de façon générale d'accord avec les orientations proposées. Ses commentaires ont porté, pour l'essentiel, sur les critères de sélection des forêts de proximité. La CMQ a en outre appuyé la MRC de La Côte-de-Beaupré dans sa demande de conversion de sa Convention de gestion territoriale (CGT) en projet de forêt de proximité.

Le plan d'affectation des terres du domaine public

En juillet, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sollicitait l'opinion de la CMQ sur une nouvelle proposition de plan d'affectation des terres du domaine public (PATP) pour la région administrative de la Capitale-Nationale. Le PATP énonce les orientations gouvernementales en matière d'utilisation du territoire public et des ressources sur les terres du domaine de l'État.

Globalement en accord avec le nouveau plan d'affectation, la CMQ a néanmoins transmis au ministère des demandes de précisions et de modifications eu égard, notamment, aux parties de territoire public longeant la rivière Jacques-Cartier, au potentiel éolien et à la gestion par bassin versant.

Le livre vert pour une politique bioalimentaire

Le gouvernement du Québec déposait, le 8 juin dernier, un livre vert pour la première politique bioalimentaire du Québec. Cette dernière ayant des impacts sur la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il a été jugé pertinent de soumettre des recommandations aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles chargée d'étudier ce livre vert.



Dans ses commentaires, la CMQ a demandé au gouvernement du Québec de tenir compte du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et de rendre possible la mise en place d'un plan de développement de la zone agricole à l'échelle de la CMQ. Les recommandations de la CMQ ont en outre porté sur la mise en valeur de la zone agricole en milieu périurbain ainsi que sur la protection des bandes riveraines, l'approche par bassin versant et la préservation des sols.

Le projet de loi sur la mise en valeur des ressources minérales

En mai, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard, présentait le projet de loi no 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable. Ce projet de loi modifie l'actuelle Loi sur les mines.

Dans une résolution qu'elle a transmise à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, la CMQ a recommandé au gouvernement du Québec d'exiger que tout travail minier soit désormais assujetti aux outils de planification des communautés métropolitaines, des MRC et des municipalités locales en matière d'aménagement du territoire. La CMQ a également demandé que ces organismes municipaux puissent restreindre ou soustraire les projets miniers des milieux sensibles tels les paysages d'intérêt métropolitain, les sites patrimoniaux, naturels et récréotouristiques, les bassins versants des prises d'eau et la zone agricole. Enfin, la CMQ a proposé que le gouvernement porte une attention particulière aux distances séparatrices des prises d'eau potable et à l'impact de tout travail minier sur la protection des eaux souterraines.

Centre de sauvetage maritime de Québec

À l'automne 2011, il a été porté à l'attention de la CMQ que le gouvernement fédéral s'apprêtait à fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec. Ce dernier reçoit et répond aux demandes de recherche et de sauvetage provenant des marins, des pêcheurs, des plaisanciers et des aéronefs en détresse sur ou au-dessus du fleuve Saint-Laurent. Mis sur pied en 1977, il s'agit du seul centre d'urgence officiellement bilingue au Canada, donc capable de répondre 24 heures sur 24 à des demandes d'aide en français.

La connaissance des particularités géographiques, hydrologiques et climatiques du fleuve, des caractéristiques locales du transport maritime et des activités nautiques, de la localisation des ports de refuge et des différents réseaux de communication d'urgence régionaux sont autant de raisons qui, selon la CMQ, militaient en faveur du maintien d'une expertise québécoise en matière de recherche et de sauvetage. Plus de 1 400 incidents sont annuellement signalés au Centre de sauvetage maritime de Québec. La majorité des incidents impliquent des plaisanciers.

Cette réalité a incité les membres du conseil à s'adresser au ministre de Pêches et Océans Canada, au ministre canadien des Finances de même qu'au commissaire de la Garde côtière canadienne afin qu'ils acceptent de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec.

Le transport de matériel radioactif sur le Saint-Laurent

En février, la Communauté métropolitaine de Québec a joint sa voix à celles des autres municipalités riveraines des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour exprimer son inquiétude relativement à la décision de la Commission canadienne de sécurité nucléaire d'autoriser le transport de 1 600 tonnes d'équipement et de déchets radioactifs à bord d'un seul navire.

Plusieurs raisons ont milité en faveur de cette prise de position. L'envoi de matériel radioactif en provenance de la centrale nucléaire de Bruce Power, située sur la baie Georgienne en Ontario, surpassait de loin les limites internationales admises pour le transport de matériel radioactif à bord d'un seul navire. Les analyses d'impact produites par la Commission semblaient également reposer sur un scénario de réussite plutôt que sur un scénario de la pire éventualité, alors que la fragilité de l'écosystème Grands Lacs–Saint-Laurent ne fait aucun doute. Le danger que ce projet de transport de produits radioactifs ne crée un précédent incitant d'autres entreprises à vouloir utiliser la même route pour l'acheminement de matériel radioactif a également laissé craindre le pire pour l'équilibre écologique futur du Saint-Laurent.

Soutien à la région

La CMQ a compétence pour soutenir financièrement des évènements et des projets à caractère métropolitain. En 2011, elle a soutenu les évènements suivants :

1. La Course en canot CMQ du Carnaval de Québec;
2. Le programme de sensibilisation Mon fleuve et moi de la Fondation Monique-Fitz-Back;
3. Le Marathon des Deux Rives;
4. La Semaine des transports collectifs et actifs qui interpelle l'agglomération de Québec, Lévis et les MRC du territoire;
5. Le séminaire en design urbain et en aménagement des paysages organisé par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
6. Le Marché public UPA des Fêtes de la Nouvelle-France, une activité organisée conjointement par les Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière–Mégantic;

7. Les spectacles promotionnels sur le traversier Québec-Lévis du Festival JAZZ etcetera Lévis;
8. L'événement Orléans, l'île ouverte;
9. Le Parcours de l'innovation organisé dans le cadre du Salon Éducation Emploi;
10. La rencontre internationale sur les relations villes-ports organisée par la Chambre de commerce de Québec et Les amis de la vallée du Saint-Laurent;
11. L'Expo-sciences Bell de la Boîte à science;
12. Les Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches;
13. Un tournoi de hockey organisé par la Chambre de commerce de Lévis.



Les municipalités du territoire

Municipalités	Population[1]	Superficie du territoire (km²)	Potentiel fiscal ($)[2]	Richesse foncière uniformisée ($)[3]
Agglomération de Québec	**550 752**	**544,8**	**53 245 937 111**	**53 719 369 398**
Québec	515 638	451,8	49 825 356 971	50 216 978 155
L'Ancienne-Lorette**	16 717	8,0	1 437 518 598	1 467 717 913
Saint-Augustin-de-Desmaures**	18 397	84,9	1 983 061 542	2 034 673 330
Ville de Lévis	**138 222**	**443,7**	**12 056 402 973**	**12 489 146 862**
MRC La Jacques-Cartier	**36 476**	**1 527,8**	**4 060 955 031**	**4 350 235 499**
Fossambault-sur-le-Lac	1 802	11,0	272 714 968	267 769 904
Lac-Beauport	7 097	62,7	858 594 663	941 546 017
Lac-Delage	516	1,5	72 513 303	68 712 950
Lac-Saint-Joseph	247	32,8	218 418 133	230 395 095
Sainte-Brigitte-de-Laval	4 920	111,5	333 309 751	423 282 656
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	6 298	120,6	494 436 023	552 764 682
Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 498	441,2	701 633 645	616 722 011
Shannon	4 991	61,8	375 742 355	390 928 921
Stoneham-et-Tewkesbury	7 107	684,8	733 592 190	858 113 263
MRC La Côte-de-Beaupré	**25 476**	**639,2**	**2 380 336 021**	**2 584 810 687**
Beaupré	3 271	22,5	491 037 603	505 997 152
Boischatel	6 337	19,6	517 899 117	563 640 507
Château-Richer	3 976	229,0	275 670 844	311 761 310
L'Ange-Gardien	3 500	50,7	270 246 732	303 071 160
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 866	64,4	206 533 277	220 637 398
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 779	82,3	409 001 862	460 041 555
Saint-Joachim	1 329	40,7	104 608 943	106 836 317
Saint-Tite-des-Caps	1 415	0,0	360 998	112 437 988
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	3	130,0	104 976 645	387 300
MRC L'Île-d'Orléans	**6 987**	**191,8**	**1 005 921 844**	**1 064 951 216**
Sainte-Famille	865	46,4	113 289 975	130 453 905
Sainte-Pétronille	1 112	4,5	157 384 406	171 379 483
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	576	30,8	101 792 963	107 325 119
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	986	43,6	187 086 996	196 043 867
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 616	35,3	251 054 959	257 893 684
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 832	31,1	195 312 545	201 855 158
Communauté métropolitaine de Québec	**757 913**	**3 347,1**	**72 749 552 980**	**74 208 513 662**

1. Gazette officielle du Québec, 4 janvier 2012, Décret 1287-2011 concernant la population des municipalités pour l'année 2012.
2. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2010.
3. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2011.

États financiers vérifiés 2011

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	185 093	117 422
Placements temporaires	1 400 000	1 400 000
Débiteurs	69 045	154 852
Prêts		
Placements à long terme		
Participations dans des entreprises municipales		
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres actifs financiers		
	1 654 138	1 672 274
PASSIFS		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et charges à payer	304 876	212 378
Revenus reportés	116	216
Dette à long terme		
Passif au titre des avantages sociaux futurs		
	304 992	212 594
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**1 349 146**	**1 459 680**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations	434 007	382 044
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers	10 118	
	444 125	382 044
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	**1 793 271**	**1 841 724**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011		2010
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Quotes-parts	3 188 611	3 188 611	2 901 949
Transferts	594 000	314 116	56 852
Services rendus		60 860	57 386
Imposition de droits			
Amendes et pénalités			
Intérêts	25 000	21 808	17 633
Autres revenus		2 781	
	3 807 611	3 588 176	3 033 820
CHARGES			
Administration générale	1 918 170	1 624 802	1 536 608
Sécurité publique			
Transport	868 657	674 816	362 227
Hygiène du milieu	507 644	156 642	192 692
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 373 150	1 180 371	1 022 122
Loisirs et culture			18 175
Réseau d'électricité			
Frais de financement	100	-2	29
	4 667 721	3 636 629	3 131 853
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**(860 110)**	**(48 453)**	**(98 033)**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Amortissement	69 849	80 403	69 849
	69 849	80 403	69 849
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	( )	( )	( )
AFFECTATIONS			
Activités d'investissement	( )	(132 366)	(14 597)
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			132 350
Excédent de fonctionnement affecté			
Réserves financières et fonds réservés	860 112	740 752	479 120
Montant à pourvoir dans le futur			
Financement des investissements en cours			
	860 112	**608 386**	**596 873**
	929 961	**688 789**	**666 722**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	**2**	**640 336**	**568 689**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011		2010
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Acquisition			
Administration générale		(38 175)	(48 584)
Sécurité publique			
Transport			
Hygiène du milieu		0	(20 975)
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement		(94 191)	(29 049)
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
		(132 366)	**(98 608)**
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités d'investissement			
AFFECTATIONS			
Activités de fonctionnement		132 366	14 597
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté			84 011
Réserves financières et fonds réservés			
		132 366	98 608
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES			

Organisme de planification et de coordination, la **Communauté métropolitaine de Québec** intervient particulièrement en aménagement du territoire, en transport métropolitain, en environnement et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et trois MRC comptant un total de 758 000 habitants. Elle a pour mandat de développer une cohésion des interventions des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui la composent.

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Courriel : info@cmquebec.qc.ca

Téléphone : 418 641-6250
Télécopieur : 418 641-6545

www.cmquebec.qc.ca